

Numéro	Affectation en vigueur	Affectation nouvelle
1	Zone de verdure	Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
2	Zone d'installations (para-) publiques	Aire forestière sylvo-pastorale 18 LAT (à titre indicatif)
3	Zone de centre de localité (zone village)	Zone de verdure 15 LAT A
4	Zone naturelle protégée	Zone affectée à des besoins publics 18 LAT
5	Zone naturelle protégée	Zone centrale 15 LAT B
6	Zone d'habitation de faible densité	Zone de verdure 15 LAT A
7	Zone intermédiaire	Aire forestière sylvo-pastorale 18 LAT (à titre indicatif)
8	Zone de centre de localité (zone village)	Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
9	Zone de centre de localité (zone village)	Zone agricole 16 LAT
10	Zone d'habitation de faible densité	Zone agricole 16 LAT
11	Zone intermédiaire	Zone agricole 16 LAT
12	Zone agricole	Zone centrale 15 LAT A
12	Zone agricole	Zone centrale 15 LAT B
13	Zone d'installations (para-) publiques	Zone agricole 16 LAT
14	Zone agricole	Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
15	Zone de verdure	Zone agricole 16 LAT
16	Zone d'installations (para-) publiques	Zone de verdure 15 LAT A
17	Zone d'installations (para-) publiques	Aire forestière 18 LAT (à titre indicatif)
18	Zone agricole	Zone de verdure 15 LAT A
19	Zone de verdure	Aire forestière 18 LAT (à titre indicatif)
20	Zone d'habitation de très faible densité	Zone de verdure 15 LAT A
21	Zone de verdure	Zone centrale 15 LAT B
22	Zone de sport et loisirs	Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
23	Zone agricole	Zone d'habitation de moyenne densité 15 LAT
24	Zone intermédiaire	Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
25	Zone d'habitation de très faible densité	Zone agricole 16 LAT
26	Domaine public	Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
27	Zone de centre de localité (zone village)	Zone d'activités économiques 15 LAT
29	Zone de verdure	Zone de verdure 15 LAT B
30	Domaine public	Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
32	Zone de hameau	Zone centrale 15 LAT B
33	Zone de hameau	Zone de verdure 15 LAT A
36	Zone d'habitation de très faible densité	Zone de verdure 15 LAT B
38	Zone d'installations (para-) publiques	Zone centrale 15 LAT B
38	Zone d'installations (para-) publiques	Zone centrale 15 LAT A
39	Zone d'habitation de faible densité	Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
41	Zone agricole	Zone affectée à des besoins publics 18 LAT

